

**SOMMAIRE DES ANNEXES « JAUNES »
ASSOCIEES AU PLF POUR 2013, REQUERANT DES CONTRIBUTIONS
INTERMINISTERIELLES**

Annexe N°	Désignation du document
I	<i>Listes des annexes « jaunes » associées au PLF 2013</i>
II	<i>Etat récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits (2011/2012/2013)</i>
III	<i>Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales annexé au PLF 2013</i>
IV	<i>Etat récapitulatif de l'Effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises</i>
V	<i>Liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres</i>
VI	<i>Effort financier de l'État dans le domaine de la culture et de la communication</i>
VII	<i>Etat récapitulatif de l'Effort financier consenti en 2012 et prévu en 2013 au titre de la protection de la nature et de l'environnement</i>
VIII	<i>Charte graphique des « jaunes »</i>
IX	<i>Données structurées extraites des annexes « jaunes » à publier sur le site data.gouv.fr</i>

ANNEXE I
LISTE DES ANNEXES « JAUNES » ASSOCIEES AU PLF 2013

Intitulé des annexes « jaunes »	Base juridique	Correspondants
Agences de l'eau	Article 82 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques	Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature Direction de l'eau et de la biodiversité Bureau des agences et offices de l'eau Bénédicte Génin Tél : 01.40.81.33.00 benedicte.genin@developpement-durable.gouv.fr Farid Cheguettine Tél : 01.40.81.30.62 farid.cheguettine@developpement-durable.gouv.fr
Bilan des relations financières entre l'État et la protection sociale	Article 40 de la loi n°2000-656 du 13 juillet 2000 de finances rectificative pour 2000	Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie et des finances, chargé du budget Direction du budget Ségolène Bernard Bureau 6BCS Tél : 01.53.18.27.07 segolene.bernard@finances.gouv.fr
Effort financier de l'État dans le domaine de la culture et de la communication	Décision du Premier ministre du 25 avril 1997	Ministère de la Culture et de la communication S/Direction des affaires financières Bureau du budget et de la synthèse Service des affaires financières et générales Marine Roy Tél : 01.40.15.75.85 Mél : marine.roy@culture.gouv.fr Patricia Saiah-Adda Tél : 01.40.15.86.14 patricia.saiah-adda@culture.gouv.fr
Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales	Article 108 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007	Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie et des finances, chargé du budget Direction du budget Daniel Partouche Bureau 5BCL Tél : 01.53.18.28.62 louis.jacquart@finances.gouv.fr
Effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises	Article 106 de la loi n° 95-1346 du 30 décembre 1995 de finances pour 1996	Ministère du Redressement productif Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services Bureau des affaires budgétaires et financières Lucile Prévot Tél : 01.79.84.32.92 lucile.prevot@finances.gouv.fr Hugues Dobo-Lussac Tél : 01.79.84.31.88 hugues.dobo-lussac@finances.gouv.fr

Etat récapitulatif de l'effort financier consenti en 2012 et prévu en 2013 au titre de la protection de la nature et de l'environnement	Article 131 de la loi n° 89-935 du 29 décembre 1989 de finances pour 1990	Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie Secrétariat général Service des affaires financières Tour Pascal B – 92055 La Défense Cedex Bruno-l Jacquet Tél : 01.40.81.64.59 bruno-l.jacquet@developpement-durable.gouv.fr manuelle Thoumy Tél : 01.40.81.67.44 manuelle.thoumy@developpement-durable.gouv.fr Elena Roche elena.roche.@developpement-durable.gouv.fr Ministère de l'Économie et des finances Direction du budget, bureau 4BDD – télédoc 278 charlene.mc-leavy@finances.gouv.fr
État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits	Depuis la loi de finances pour 1995 le « vert » fonds de concours est remplacé par l'annexe informative « jaune »	Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie et des finances, chargé du budget Direction du budget Guylaine Routier Bureau 1BE Tél : 01.53.44.67.63 guylaine.routier@finances.gouv.fr
Formation professionnelle	Article D6122-1 du code du travail	Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle Sous-direction des politiques de formation et du contrôle Sous-direction des politiques de formation et du contrôle Marie Morel Sous directrice Tel : 01 43 19 33 62 Marie.MOREL@emploi.gouv.fr Mission droit et financement de la formation professionnelle Chef de mission : Franck Fauchon Tel : 01 43 19 33 69 franck.fauchon@emploi.gouv.fr Béatrice Fournier chargée de mission Tél : 01.43.19.29.15 beatrice.fournier@emploi.gouv.fr
Liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres	Article 112 de la loi n° 95-1346 du 30 décembre 1995 de finances pour 1996	Secrétariat général du gouvernement Service de la législation et de la qualité du droit Olivier.Cortes Tél : 01.42.75.71.83 olivier.cortes@sgg.gouv.fr Jean Maia Tél : 01.42.75.81.36 jean.maia@sgg.pm.gouv.fr

Rapport évaluant l'efficacité des dépenses fiscales en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre de logements	Article 136 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008	Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature Sous-direction du financement du logement Sylvie ravalet Tél : 01.40.81.92.69 sylvie.ravalet@developpement-durable.gouv.fr
Rapport relatif à l'État actionnaire	Article 110 de la loi n° 2002-1575 de finances pour 2003	Ministère de l'Economie et des finances Agence des participations de l'Etat Elie Beauroy Secrétaire général Tél : 01.44.87.71.73 elie.beauroy@ape.finances.gouv.fr
Rapport sur la gestion du fonds de solidarité	Article 8 de la loi n° 82-939 du 4 novembre 1982 relative à la contribution exceptionnelle de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi Ordonnance n° 84-198 du 21 mars 1984	Ministère de l'Economie et des finances Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle Loïc Arnone Tél : 01.43.19.32.05 Mél : loic.arnone@emploi.gouv.fr Alexandre Delport Tél : 01.43.19.32.71 alexandre.delport@emploi.gouv.fr
Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures	Article 129 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche Direction générale pour la recherche et l'innovation DGRI SPFCO BI Maurice Caraboni Chef du département de la gestion et du pilotage budgétaire des programmes 1, rue Descartes 75005 - PARIS Tél : 01.55.55.85.37 maurice.caraboni@recherche.gouv.fr
Rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations	Article 102 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007	Ministère de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique Christine Gonzalez -Demichel Chef de bureau Bureau B3 Tél : 01.55.07.41.54 Mél : christine.gonzalez-demichel@finances.gouv.fr
Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique	Article 102 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007	Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie et des finances, chargé du budget Direction du budget Anne Blanc Bureau 6BRS Tél : 01.53.18.71.83 anne.blanc@finances.gouv.fr
Relations financières avec l'Union européenne	Article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005	Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie et des finances, chargé du budget Direction du budget Lucien Figuié Bureau 7BUE Tél : 01.53.18.28.81 lucien.figuié@finances.gouv.fr

Rapport sur les moyens consacrés à la politique énergétique	Article 106 de la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, dite « loi POPE »	Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie Direction générale de l'énergie et du climat Louis-Garin JEAN Tél : 01.40.81.85.86 Mél : louis-garin.jean@developpement-durable.gouv.fr
Opérateurs de l'État	Article 14 de la loi n° 2006-888 du 19 juillet 2006 portant règlement définitif du budget de 2005	Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie et des finances, chargé du budget Direction du budget Emmanuel Millard Bureau 2MPAP Tél : 01.53.18.26.96 emmanuel.millard@finances.gouv.fr
Effort financier de l'Etat en faveur des associations	Article 186 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009.	Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social Ministère de l'éducation nationale, Ministère Affaires sociales et de la santé- Ministère des sports de la jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative Direction des Affaires Financières, Juridique et des Services Bureau de la Politique Budgétaire Guillaume Fournel (Prog.147) 18, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75 650 Paris Cédex 14 Tél. : 01.40.56.63.26 guillaume.fournel@sante.gouv.fr Direction des sports Thomas Alazard (P.219) 95, avenue de France 75650 - PARIS Tél : 01.40.45.93.55 thomas.alazard@jeunesse-sports.gouv.fr Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative Nelly Méribel (P.163) 95, avenue de France 75650 - PARIS Tél : 01.40.45.95.44 nelly.meribel@jeunesse-sports.gouv.fr
Rapport relatif à la mise en œuvre et au suivi des investissements d'avenir	Article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010.	Services du Premier ministre Commissariat général à l'investissement Florent Massou Tél : 01.42.75.64.45 florent.massou@pm.gouv.fr
Rapport sur la gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs	Article L561-5 du Code de l'environnement	Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie Direction Générale de la Prévention des Risques Service des Risques Naturels et Hydrauliques Thierry Hubert - adjoint chef de service Tél : 01 40 81 88 40 Francis Poupel chef du bureau de l'action territoriale Tél : - 01 40 81 89 16 Arche Nord - 92055 la Défense cedex

<p>Rapport sur la programmation des emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction</p>	<p>Article 192 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009</p>	<p>Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature Sous-direction du financement du logement Sylvie ravalet Tél : 01.40.81.92.69 sylvie.ravalet@developpement-durable.gouv.fr</p>
<p>Rapport annuel du gouvernement portant sur le réseau conventionnel de la France en matière d'échange de renseignements</p>		<p>Ministère délégué auprès du ministère de l'Économie et des finances, chargé du budget Direction générale des finances publiques DLF A – Bureau coordination Division 3 139, rue de Bercy 75572 - PARIS Emmanuelle Perrier-Rosier Tél : 01.53.18.90.26 Mél : emmanuelle.perrier-rosier@dgfip.finances.gouv.fr</p>

ANNEXE II

« ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS »

En application des articles 17-II et 51-5° de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances, l'évaluation des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits pour 2013 est retracée dans les annexes explicatives du projet de loi de finances.

Par conséquent, l'annexe informative « jaune » relative aux fonds de concours et attributions de produits retrace, par programme au sein d'un ministère, les données suivantes :

- les crédits ouverts en 2011, précisant, pour les ministères concernés, la part des AE ouvertes préalablement à l'encaissement des fonds (autorisations d'engagement préalable (AEP), en application de l'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 pris pour l'application du II de l'article 17 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances) ;
- les crédits ouverts au 31 juillet 2012 avec la part des AEP ;
- les prévisions d'ouverture d'AEP pour 2013.

1. Un tableau des crédits ouverts par programme en 2011 et au 31 juillet 2012 vous sera adressé par messagerie électronique vers la mi-août 2012.

2. Il vous est demandé de le retourner accompagné d'un texte de présentation portant sur les ouvertures réalisées au 31 juillet 2012.

3. Le cas échéant, vous effectuerez une prévision des ouvertures d'AEP pour 2013, de la façon la plus précise possible, afin d'être en conformité avec les termes du décret du 11 janvier 2007 précité¹. Vous joindrez une fiche détaillant cette prévision par fonds de concours.

4. Il vous est demandé, en outre, de signaler les fonds de concours ou attributions de produits que vous projetez de supprimer ou de regrouper. A cet effet, un état des fonds inactifs ainsi que les modalités précises de l'exercice vous seront prochainement communiqués par circulaire.

Enfin, cette annexe devant impérativement être déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale en même temps que le projet de loi de finances pour 2013, soit au plus tard le 1^{er} mardi d'octobre, il vous est instamment demandé de bien vouloir respecter la date de transmission des données utiles indiquée ci-dessous.

Conditions et date d'envoi :

Ces documents et informations seront adressés, par messagerie, au plus tard le 3 septembre 2012

⇒ à la direction du budget, bureau 1BE
Mme Routier ☎ 01.53.18.70.78
guylaine.routier@finances.gouv.fr

Art. 5. - L'ouverture des crédits est réalisée en autorisations d'engagement et en crédits de paiement après l'encaissement des fonds. Toutefois, pour les dépenses d'investissement, et pour chaque opération, une autorisation d'engagement est ouverte, par arrêté du ministre chargé du budget, dès l'émission du titre de perception mentionné à l'article 3, dans le respect de la prévision et de l'évaluation des recettes de fonds de concours qui figurent dans la loi de finances. Les crédits de paiement afférents à cette autorisation d'engagement sont ouverts par arrêté du ministre chargé du budget après l'encaissement des fonds correspondants à l'opération.

ANNEXE III
JAUNE « TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES
TERRITORIALES » ANNEXE AU PLF 2013

Les évaluations prévisionnelles du montant des subventions à verser aux collectivités territoriales dites de « catégorie 63 » renseignées dans les programmes annuels de performances (PAP) doivent être les plus fiables possibles et, en principe, être comparables avec les montants de l'exécution de l'année précédente, en l'absence de réformes des dispositifs concernés.

Les montants prévisionnels des subventions de nombreux programmes demeurent sous ou sur-évalués en LFI 2012 par rapport aux crédits consommés en 2011. La Cour des comptes et le Parlement continuent de s'étonner de cette situation.

Certains programmes présentent la caractéristique d'être abondés de manière récurrente, en cours de gestion, par décrets de transferts ou fonds de concours, ce qui rend parfois difficile l'évaluation initiale. En outre l'ouverture conjoncturelle de crédits explique parfois une partie de ces différences. Néanmoins, des écarts importants, observés d'une année sur l'autre, demeurent inexpliqués.

Il est donc demandé aux ministères concernés de maintenir leur vigilance quant à l'évaluation des montants 2013 qu'ils vont renseigner dans les PAP et qui seront ensuite repris dans l'annexe jaune « Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ».

Quelques exemples sur les écarts constatés :

Crédits catégorie 63 subventions aux collectivités

<i>en M €</i>		Exécution 2011		LFI 2012		Ecart LFI 2012/exécution 2011			
Mission	Programme	AE	CP	AE	CP	AE		CP	
Outre-mer	123	275,14	277,63	492,36	365,46	217,22	78,95%	87,84	31,64%
Politique des territoires	112	117,94	133,89	155,51	173,36	37,57	31,86%	39,48	29,48%
Ville et logement	147	166,58	165,09	74,91	87,36	-91,68	-55,03%	-77,74	-47,09%
Défense	212	57,34	50,00	25,67	14,40	-31,67	-55,24%	-35,60	-71,20%

ANNEXE IV
RELATIVE AU JAUNE « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER DE
L'ÉTAT
EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES »

En application des dispositions de l'article 106 de la loi de finances pour 1996 (n° 95-1346 du 30 décembre 1995), le Gouvernement est tenu de présenter au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, un rapport rendant compte de l'ensemble de l'effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises.

La structure de cette annexe reste quasiment inchangée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013.

Le rapport récapitule l'ensemble des crédits effectivement consommés en 2011, des crédits inscrits dans la loi de finances de l'année en cours et dans le projet de loi de finances pour 2013. **La présentation s'effectue par ministère. La maquette retenue devra être alignée sur les nouveaux périmètres ministériels.**

A cet effet, vous voudrez bien remplir le tableau ci-joint et vous l'accompagnerez de commentaires précisant la nature des actions financées en faveur des PME, en retenant les critères déterminés dans la recommandation de la commission n° 2003/361/CE du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises. Si possible, vous détaillerez les contributions relatives à ces trois catégories d'entreprises. Vous voudrez bien également commenter les variations significatives qui apparaîtraient et recenser, le cas échéant, l'ensemble des dépenses fiscales en faveur des PME.

Conditions et date d'envoi :

Ces documents seront adressés, simultanément, au plus tard le 23 juillet 2012 :

⇒ *A la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)*

*Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
Bureau des affaires budgétaires et financières*

Lucile Prévot

☎ 01 79 84 32 92

mèl : lucile.prevot@finances.gouv.fr

Hugues Dobo Lussac

☎ 01 79 84 31 88

mèl : hugues.dobo-lussac@finances.gouv.fr

Monique BAPT

☎ 01 79 84 31 83

mèl : monique.bapt@finances.gouv.fr

⇒ A la direction du budget

Direction du budget
Bureau 3BEP11 – télédéc 236

Thomas Kurkdjian
thomas.kurkdjian@finances.gouv.fr

Valérie Saintoyant
valerie.saintoyant@finances.gouv.fr

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

DÉPENSES CONCOURANT A L'EFFORT FINANCIER EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Budget de

Mission	Programme	Crédits consommés en 2011		Loi de finances pour 2012		Projet de loi de finances pour 2013	
		AE ⁽¹⁾	CP	AE	CP	AE	CP
	1) Actions destinées spécifiquement aux PME. micro-entreprises petites entreprises Moyennes entreprises						
	2) Actions bénéficiant à l'ensemble des entreprises, mais non spécifiquement réservées aux PME -						

(1) : AE déléguées si les consommations ne sont pas connues.

ANNEXE V
RELATIVE AU JAUNE « LISTE DES COMMISSIONS ET INSTANCES
CONSULTATIVES
OU DÉLIBÉRATIVES PLACÉES AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE
ET DES MINISTRES »

En application des dispositions de l'article 112 modifié de la loi de finances pour 1996 (n° 95-1346 du 30 décembre 1995), le Gouvernement présente chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, la liste de toutes les commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres ou de la Banque de France prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Cette liste indique le nombre de membres de ces organismes ainsi que, pour les trois années précédentes, leur coût de fonctionnement et le nombre de réunions qu'ils ont tenues pendant cette même période. Le document doit également mentionner les commissions et instances créées ou supprimées depuis l'exercice précédent.

Le secrétariat général du Gouvernement est, comme les années précédentes, chargé de l'élaboration de ce document. Il prendra ainsi prochainement votre attache pour solliciter votre concours dans l'élaboration de cette annexe pour la préparation du PLF 2013.

ANNEXE VI

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER PRÉVU EN 2013 DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Le Gouvernement a décidé de présenter chaque année au Parlement un état présentant l'ensemble des crédits et des dépenses fiscales inscrits dans le projet de loi de finances en faveur des activités culturelles, conformément à la décision du Premier ministre en date du 25 avril 1997.

I. Présentation du document

Cette annexe informative, qui retrace l'ensemble des crédits de l'État consacrés à la culture, comprendra des données budgétaires accompagnées de commentaires explicitant de manière synthétique les orientations prises et les actions menées par chaque ministère dans le domaine culturel.

Au sens strict, le domaine culturel comprend : la création, l'enseignement, la formation, la conservation et la diffusion. Les données devront s'étendre, non seulement au domaine culturel proprement dit, mais aussi à la presse, à l'audiovisuel et à l'animation culturelle.

Les critères principaux qui devront être retenus pour la comptabilisation des crédits consacrés à la culture sont les suivants :

- crédits de personnel et de fonctionnement comprenant tous les crédits affectés à des fonctions ou à des institutions considérées comme culturelles, tant en France qu'à l'étranger : enseignements artistiques à l'école et dans l'enseignement supérieur, action culturelle à l'étranger, bibliothèques publiques des universités et des ministères, etc ...
- crédits d'intervention comprenant les crédits qui, par l'aide spécifique ou par le soutien qu'ils apportent à une association, une administration ou toute autre organisation, permettent un développement ou une action culturelle (interventions en France et à l'étranger) ;
- crédits d'investissement comprenant les crédits affectés à tout équipement culturel par destination et les crédits affectés à la restauration d'édifices protégés, quelle que soit leur fonction.

Vous voudrez bien remplir les fiches suivantes :

a) un tableau qui reprend par grandes politiques, les crédits dédiés au domaine culturel, à répartir selon les axes indiqués (patrimoines, création, transmission des savoirs, presse, livre et industries culturelles, audiovisuel), dont vous trouverez le modèle ci-après :

b) un commentaire explicatif retraçant de manière synthétique la nature des actions menées par votre département ministériel ainsi que vos priorités pour 2013 dans le domaine culturel.

II. Conditions et dates d'envoi

Ces documents seront adressés, simultanément, au plus tard le 30 juillet 2012

*⇒ au Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
Direction de l'administration générale
Sous direction des affaires financières et générales
Bureau du budget et des affaires financières
182, rue Saint-Honoré 75001 Paris*

marine.roy@culture.gouv.fr : 01.40.15.75.85

patricia.saiah-adda@culture.gouv.fr : 01.40.15.86.14

⇒ à la direction du budget, bureau 8BCJS – télédéc 248

anne-helene.bouillon@finances.gouv.fr

	2012 Crédits ouverts						2012 Prévisions P.L.F.					
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N° et intitulé du programme dont titre 2 dont autres titres												
N° et intitulé du programme dont titre 2 dont autres titres												
N° et intitulé du programme dont titre 2 dont autres titres												
TOTAL MISSION 1												
N° et intitulé du programme dont titre 2 dont autres titres												
N° et intitulé du programme dont titre 2 dont autres titres												
N° et intitulé du programme dont titre 2 dont autres titres												
TOTAL MISSION 2												
TOTAL BUDGET GENERAL												
MISSIONS ET PROGRAMMES HORS BUDGET GENERAL												
N° et intitulé du programme												
N° et intitulé du programme												
TOTAL GENERAL												

PATRIMOINES : Sauvegarde et restauration d'édifices, programmes, musées, archives
CREATION : Spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, etc.), arts scéniques
TRANSMISSION DES SAVOIRS : Éducation, université, recherche, données, théâtre, cirque, etc.
LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES : Livre, lecture, cinéma, musique enregistrée, etc.
AUDIODISQUEL : Spéc. diffusion
TOTAL

ANNEXE VII
RELATIVE AU JAUNE « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER
CONSENTI EN 2012
ET PRÉVU EN 2013 AU TITRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT »

En application des dispositions de l'article 131 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989), le Gouvernement est tenu de publier chaque année un état présentant l'ensemble des crédits inscrits dans la loi de finances de l'année en cours et dans le projet de loi de finances en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Cet état récapitule également l'ensemble des dépenses des collectivités territoriales et opérateurs au cours de l'année précédente.

A cet effet, vous voudrez bien remplir la fiche de saisie ci-jointe en l'accompagnant de commentaires précisant, pour chaque sous-politique, la nature des actions financées en faveur de l'environnement.

Conditions et dates d'envoi :

*Ces éléments seront adressés **au plus tard le 16 juillet 2012** aux correspondants ci-après. Compte tenu du calendrier budgétaire, les montants relatifs aux crédits du PLF 2013 pourront être indicatifs et faire l'objet de rectifications ultérieures, en tout état de cause, avant le 15 août.*

*Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
Secrétariat général*

Service des affaires financières

Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex

bruno-l.jacquet@developpement-durable.gouv.fr

elena.roche@developpement-durable.gouv.fr

manuelle.thoumy@developpement-durable.gouv.fr

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Direction du budget, bureau 4BDD – télédéc 278

charlene.mc-leavy@finances.gouv.fr

PLAN DE L'ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER CONSENTI EN 2012 ET PRÉVU EN 2013 AU TITRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT »

Chapitre 1 : L'eau, l'air et le sol

- 1.1 La protection de la ressource en eau
- 1.2 La protection de l'air
- 1.3 La protection des sols
- 1.4 Recherche dans les domaines de l'eau, de l'air et des sols

Chapitre 2 : La biodiversité

- 2.1 La connaissance du patrimoine naturel et de son évolution
- 2.2 Les outils au service de la préservation de la biodiversité
- 2.3 Recherche dans le domaine de la biodiversité

Chapitre 3 : La protection des espaces naturels

- 3.1 La protection des espaces naturels terrestres et des paysages
- 3.2 La protection des espaces maritimes
- 3.3 La protection des zones humides
- 3.4 Recherche dans le domaine de la protection des espaces naturels

Chapitre 4 : La prévention des risques et des déchets

- 4.1 La prévention des risques naturels et hydrauliques
- 4.2 La prévention et la gestion des déchets
- 4.3 La prévention des risques technologiques
- 4.4 La prévention des risques nucléaires
- 4.4 Recherche dans le domaine des risques et des déchets

FICHE DE SAISIE DU JAUNE ENVIRONNEMENT 2013

Les dépenses des programmes et des opérateurs sont à ventiler en fonction de leur objet par chapitres et par sous-chapitres. Dupliquer les éléments de la fiche de saisie autant de fois que nécessaire.

CHAPITRE X : INTITULE DU CHAPITRE (SE RÉFÉRER AU PLAN)

X.X : INTITULE DE LA SECTION (SE REFERER AU PLAN)

DÉPENSES BUDGÉTAIRES DES PROGRAMMES

PXXX Nom du programme (initiales du ministère)

Action XXX : Nom de l'action du programme

Crédits exécutés 2011	Crédits LFI 2012	Crédits PLF 2013
XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros

Descriptif littéraire détaillé de ce que recouvrent les crédits en termes d'actions conduites par le programme. Il est attendu un développement de 10 à 30 lignes, en fonction de la diversité des actions menées.

DÉPENSES DES OPÉRATEURS

Nom de l'opérateur (PXXX programme de rattachement)

Dépenses exécutées en 2011	Dépenses prévues pour 2012	Dépenses prévues pour 2013
XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros

Descriptif littéraire détaillé de ce que recouvrent les dépenses en termes d'actions conduites par l'opérateur. Il est attendu un développement d'environ 10 à 30 lignes, en fonction de la diversité des actions menées.

DÉPENSES FISCALES

		Chiffage pour 2011	Chiffage pour 2012	Chiffage pour 2013
N° de la dépense fiscale	Intitulé de la dépense fiscale			
N° de la dépense fiscale				

ANNEXE VIII

Charte de présentation des annexes « Jaunes » au PLF

Ces annexes au projet de loi de finances ne sont pas produites par l'application Farandole. Cependant bien que le format soit libre, nous vous conseillons de suivre quelques recommandations quant à la présentation : police de caractères, style, en-tête, etc., de telle sorte qu'il existe une homogénéité entre tous les documents budgétaires.

Vous trouverez en pièce jointe de la circulaire un fichier **Modèle-Charte_Jaune.doc** que vous pouvez directement utiliser pour composer votre document. Il reprend les principaux styles recommandés ainsi qu'une table des matières prédéfinie. Il suffira d'utiliser les styles des différents niveaux de titre présenté (Titre1J à Titre5J) ou utiliser l'outil pinceau « Reproduire la mise en forme » :

- Ce fichier contient quelques **styles prédéfinis** : FAR09Noir pour le texte, FAR07Noir pour les notes, FARtab07Noir pour les tableaux...
- Il contient aussi un format de **table des matières** qui est basé sur les styles **Titre1J** à **Titre5J**. Pour utiliser cette présentation, il suffira d'insérer la table des matières en suivant la procédure normale de Word, via le menu Insertion, Référence puis « Tables et index... », ou conserver la table présente en l'actualisant (clic-droit puis « Mettre à jour les champs » et « Mettre à jour toute la table »).
- De plus, le format de page distingue les pages paires et impaires avec une gestion adaptée des **en-têtes** qui sont similaires aux en-têtes des PAP et des RAP.

La page de couverture avec le nom du document sera remplacée par la DB par une page formalisée (à l'instar des PAP...) avec une Marianne.

Il a été procédé à une remise en forme de la quasi-totalité des jaunes 2012. Ces documents vous seront transmis afin de simplifier les tâches ultérieures de mise en forme.

ANNEXE IX

Données structurées extraites des annexes « jaunes » à publier sur le site data.gouv.fr

Dans le cadre de la mission ETALAB telle qu'établie par la circulaire du Premier ministre du 26 mai 2011, il est demandé aux administrations de mettre à disposition sur le site data.gouv.fr les données publiques dont elles assurent la production.

Aussi pour chaque annexe « jaune » relevant de votre compétence, il vous est demandé soit de nous informer que les données structurées contenues dans le document sont publiées directement par vos soins, soit transmettre à la direction du budget (donnees-jaune.budget@finances.gouv.fr) les données suivantes au format CSV, ODS ou XLS :

Intitulé du "jaune"	Données
Agences de l'eau	Tableau 1 "Synthèse des engagements réalisés en 2007-2010 et prévus en 2011-2012 par les 6 agences de l'eau au titre de leurs programmes d'intervention" Tableau 2 "Synthèse des paiements réalisés en 2007-2010 et prévus en 2011-2012 par les 6 agences de l'eau dans le cadre de leurs programmes pluriannuels d'intervention" Tableau 4 "Détail des recettes de redevances des agences de l'eau" Tableau 5 "Evolution des principaux indicateurs des contrats d'objectifs des 6 agences de l'eau" Tableaux par agence : AE / CP / Equilibre financier / état des mandatements
Bilan des relations financières entre l'Etat et la protection sociale	Tableau "Les versements de l'Etat en tant qu'employeur" Tableau Annexe 2 "Liste des prélèvements fiscaux affectés aux organismes de protection sociale" Tableau Annexe 3 "Les dettes et créances de l'État"
Effort financier de l'Etat dans le domaine de la culture et de la communication	Récapitulatif des états des crédits destinés à des objets d'ordre culturel : tableaux 1, 2, 3 et 4 Tableaux "La mission de comptes de concours financiers - Avances à l'audiovisuel public" Tableau "Les recettes fiscales" Tableau "Les dépenses fiscales"
Transfert financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	Annexe 2 : Tableau "Évolution des composantes consacrées à la péréquation au sein de la DGF" Annexe 4 : Tableaux "Détail des mesures de transferts inscrites en LFI et en LFR permettant de passer du périmètre courant..." et "Détail des mesures de transferts constatées en exécution" Annexe 5 : "Tableau de synthèse sur l'équilibre financier général du compte d'avances aux Collectivités Territoriales" Annexe 6 : Tableau "Annexe 1" et "Annexe 2" Annexe 7 : Tableaux "Liste des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales bénéficiaires de subventions"

Intitulé du "jaune"	Données
	globales au titre de la programmation 200N-20NN des fonds structurels" et "Liste des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales bénéficiaires de subventions globales au titre de la programmation FSE 200N-20NN"
Effort financier de l'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises	Tableau "Récapitulation des crédits budgétaires" Tableau "Budgets consolidés du réseau des établissements consulaires" Tableau "Budget consolidé du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat" Tableau "Part des taxes finançant des actions en faveur des PME"
Etat récapitulatif de l'effort financier consenti en 2012 et prévu en 2013 au titre de la protection de la nature et de l'environnement	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES AFFECTÉS À LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES DES OPÉRATEURS AFFECTÉES À LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES FISCALES FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT
Etat récapitulatif des crédits de fonds de concours et attribution de produits	DB
Formation professionnelle	Tableau "Budget de la politique de formation professionnelle" Tableau "Budget par public" Tableau "Dépense globale par public bénéficiaire" Tableau "Dépenses des régions consacrées à la formation professionnelle, à l'apprentissage, et à l'orientation" Tableau "Structure des dépenses de la formation professionnelle par région" Tableau "Données selon le secteur d'activité (Naf 80) entreprises de plus de 10 salariés" Tableau "Les bénéficiaires de contrats d'apprentissage" Tableau "Les bénéficiaires de contrats de professionnalisation" Tableaux complémentaires OPCA "Evolution des collectes..." et "Charges de formation"
liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du 1er	S/O

Intitulé du "jaune"	Données
ministre ou des ministres	
Rapport évaluant l'efficacité des dépenses fiscales en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre de logements	S/O
Rapport relatif à l'Etat actionnaire	Tableau "Périmètre de combinaison" Tableau "Bilan combinés" Tableau "Ratio financier sur l'ensemble combiné" Tableau "Evolution sectorielle" Tableau "Dividendes perçus" Tableau "Evolution des investissements, de l'emploi et de la valeur ajoutée" Tableau "Opération de l'exercice 2010" Tableau "Recettes de cession de titres" Tableau "Comptes combinés"
Rapport sur la gestion du fonds de solidarité	S/O
Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures	Tableau "budget ANR" Tableau "Financement de projets de R&D labellisés par des pôles de compétitivité" Tableau "Enveloppes régionales (part État en million d'euros)" Tableau "Répartition régionale de la DIRD" Tableau "Financement et exécution de la R&D en France" Tableau "Répartition par branche de recherche des principaux agrégats financiers de la recherche des entreprises" Tableau "Budgets de R&T par type de collectivité territoriale"
Rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations	Tableau "Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques" Tableau "Effectifs physiques et équivalents temps plein (ETP) des trois fonctions publiques par statut" Tableau "Évolution des effectifs des ministères" Tableau "localisation des effectifs de la fonction publique" Tableau "Répartition des effectifs physiques des ministères civils selon le type de service d'affectation des agents" Tableau "Répartition indicative par mission des plafonds ministériels d'autorisations d'emplois" Tableau "Salaires nets mensuels moyens par sexe et par catégorie socioprofessionnelle"
Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique	DB

Intitulé du "jaune"	Données
Relations financières avec l'Union européenne	DB
Rapport sur les moyens consacrés à la politique énergétique	Tableau "Importations de pétrole brut par origine" Tableau "Consommation finale d'énergie renouvelable" Tableaux "Bilan de l'énergie" Tableaux par type d'énergie (charbon, pétrole, gaz, électricité, énergies renouvelables)
Opérateurs de l'Etat	DB
Effort financier de l'Etat en faveur des associations	DB
Rapport relatif à la mise en œuvre et au suivi des investissements d'avenir	Tableaux des projets sélectionnés
Rapport sur la gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs	Tableau "Situation de trésorerie du fonds de prévention des risques naturels majeurs" Tableaux "Synthèse des dépenses financées sur le fond de prévention des risques majeurs par type de mesure et par type de risque" Tableau "Prévision de dépenses par catégories de mesures" Tableaux Annexes "Financement des procédures d'expropriation et des procédures d'acquisition amiable"
Rapport sur la programmation des emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction	Tableaux "Flux financiers fonds règlementés" Tableaux "Concours financiers des collecteurs associés de l'UESL aux personnes physiques et aux personnes morales"
Rapport annuel du gouvernement portant sur le réseau conventionnel de la France en matière d'échange de renseignements	S/O